



N° 34/2021/CTE

Commune de TAIRAPU-EST

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	<b>26/05/2021</b>
Date d'affichage	<b>26/05/2021</b>
Date de séance	<b>01/06/2021</b>

L'an deux mille-vingt-un, le premier du mois de juin à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	<b>33</b>	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	<b>25</b>	GARBUTT Hugo, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X		
Procuration	<b>07</b>	VIVISH Titaua, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Bruno LUCAS	X		
Absents	<b>01</b>	LENOIR Patricia, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Votants	<b>32</b>	TERAITETIA Annabella, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Pour	<b>32</b>	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Contre	<b>00</b>	DUFOUR Robert, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Abstention	<b>00</b>	FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
<p><b>Délibération N°34/2021/CTE</b></p> <p><i>Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		PERRY Tarona, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 <sup>ème</sup> Adjoint		X	Tarona PERRY	X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo GARBUTT	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Saindy HIRIGA	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO	X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		SUHAS Mata, Conseillère Municipale		X				
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	NENA Naura, Conseillère Municipale		X	Ueva HAMBLIN	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

SUBDIVISION DES ILES DU VENT  
ILE DE TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

**NOTE DE PRESENTATION  
N°34/2021/CTE**

**OBJET** : Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel

**PJ** : Tableau récapitulatif des demandes d'aide aux frais de branchement électrique (pose de compteurs),

Des aides financières et sociales peuvent être attribuées à titre gracieux et exceptionnel, aux personnes ne disposant que de ressources modestes mais insuffisantes et qui ont en font la demande, auprès du service social de la commune.

Les demandes éligibles ont été examinées par les élus-membres de la commission qui traite les questions relatives au volet social. Ces derniers proposent, après avoir donné leurs avis favorables, de les faire approuver par le Conseil-municipal.

Les demandes sont inscrites au tableau récapitulatif demandes de secours exceptionnel.

Tel est l'objet de la présente délibération.



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°34/2021/CTE du 01/06/2021

**Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du Maire de la Commune :**

- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la circulaire n° 26/BAC du 3 Mai 1976 relative à l'application de l'arrêté n° 5.301/BAC/FT du 24 décembre 1974 portant transfert de services et charges aux communes du Territoire ;
- Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 sus - visée ;
- Vu la loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre - Mer ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1<sup>er</sup> mars 2008 ;
- Vu la délibération n° 22/95/CTE du 1<sup>er</sup> juin 1995 portant création d'un service des affaires sociales auprès du Maire et des Maires Délégués ;
- Vu la délibération n°02/2020/CTE du 16/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de la commune de Taiarapu-Est ;
- Vu la délibération n°04/2020/CTE du 16/07/2020, approuvant la mise en place des commissions communales et de leurs membres ;
- Vu la délibération n° 61/2014/CTE du 1<sup>er</sup> Août 2014 déterminant les critères et modalités d'attribution des secours et aides sociales aux administrés de la Commune ;
- Vu la délibération n°70/2018/CTE du 06 Août 2018 apportant modification aux articles 1, 2, 3, et 4 de la Délibération n° 61/2014 du 1<sup>er</sup> Août 2014 ;
- Vu les demandes d'aides financières et sociales ;
- Vu l'avis de la Commission des Affaires Sociales réunie le 11 mai 2021 ;
- Oui l'exposé du Maire ;

**Après avoir délibéré en sa séance du 01/06/2021**

**ADOPTE**

- Article 1 :** Est approuvée de la part de la commune, les aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel dans les conditions stipulées en annexe à la présente.
- Article 2 :** Le Maire est autorisé à faire mandater les dépenses correspondantes, sous réserve de la conformité des justificatifs requis.
- Article 3 :** Les dépenses sont imputables au compte 6713 « Secours et dots », de la section de fonctionnement du budget principal de la commune.

**Article 4 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé-recours citoyens accessibles depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le .....

**0.3. JUIN. 2021..**



## BUREAU SOCIAL

Commission du 11 mai 2021 à 7h30

### Tableau récapitulatif de 4 Demandes de secours Exceptionnel pour branchement compteur

N° DOS	NOM PRENOM	Résident de la commune de TAIARAPU	Revenu 2X le SMIG NET (268 502)	Cumul d'aide communale	Type de logement	sécurité sociale	Nbr de personnes à charge	Charges Mensuels	MEJ	Devis compteur	Avis de la commission	Aide octroyée
DOS-07 2021	MATEHAU Valina	PUEU	70 886 XPF	0	F3 OPH	RGS	2	37707	553 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
DOS-08 2021	TEMAHAHE Rai Taimoe	AFAAHITI	89 803 XPF	0	Semi dure	RGS	1	8 100 XPF	2 723 XPF	91 154 XPF	FAVORABLE	40 000 XPF
DOS-09 2021	MANAFENUAORA Diana	FAAONE	388 000 XPF	0	F4 avec PC	RGS	5	180 921 XPF	1 381 XPF	87 199 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
DOS-10 2021	AVAE Tuaraiarii	PUEU	0 XPF	0	F2 OPH	RSPF	1	0 XPF	0 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
<b>TOTAL AIDE OCTROYÉE</b>											<b>220 000 XPF</b>	

Les critères délibérés N°70/2018/CTE